

AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DE MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS (SIP-08)

AVIS EST DONNÉ que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a adopté, à sa séance du 27 janvier 2015, des modifications aux pouvoirs délégués au directeur général, au directeur général adjoint et au gestionnaire responsable, en conformité avec la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (L.Q., 2014, c. 17).

Le présent *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public de son adoption.

Le Règlement peut être consulté sur le site Internet de la CSSMI au www.cssmi.qc.ca

AVIS DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA PARTICIPATION À DISTANCE (SIP-27)

AVIS EST DONNÉ que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a adopté, à sa séance du 27 janvier 2015, un projet de modification du *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27).

Le projet de modification du *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27) peut être consulté sur le site Internet de la CSSMI ou en se présentant à la réception du 5^e étage du centre administratif pendant les heures d'ouverture de la Commission scolaire.

Le Règlement sera adopté à la séance du conseil des commissaires du 28 avril 2015 et entrera en vigueur à la date déterminée par ce dernier.

Donné à Saint-Eustache, ce 28^e jour du mois de janvier 2015.

Le secrétaire général,

Jonathan Desjardins Mallette

www.cssmi.qc.ca